

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Françoise BROUILLARD, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Isabelle HARD, Hervé HAUCHECORNE, Hubert LEPREVOST, Bruno LETULLIER, Maryvonne TAULIN, Anthony VANHEEL.

Etaient absents :

Alexandre COTE, Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Marie-Françoise DAVOULT.

Madame Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Celui-ci serait inséré après le point n° 3. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

1 – BAUX COMMUNAUX

11.06.56

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les baux à renouveler au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **autorise** Madame Le Maire à signer les baux suivants pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Bail B6	Terrain	Monsieur Christian NOCQUE
- Bail B12	Terrain	Monsieur Maurice CRISTIN
- Bail B15	Terrain	Monsieur Didier LEBAILLIF
- Bail B28	Terrain	Madame Germaine MOLLET
- Bail B13	Terrain	Monsieur Jean MADELAINE
- Bail B47	Maison	Monsieur Frédéric LEPREVOST

En ce qui concerne le Bail B42 Terrain, Monsieur Patrick MARE, aucune demande de renouvellement n'a été faite. Un courrier va lui être adressé afin de connaître son intention. Le dossier sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Madame Le Maire fait part aux conseillers de la demande de Monsieur COSSE, qui utilise un emplacement communal le vendredi pour la vente de pizzas et qui souhaite obtenir l'autorisation de vendre sur le même emplacement le samedi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **autorise** Monsieur COSSE à utiliser le domaine public le samedi.

2 –DENOMINATION VOIE

11.06.57

Suite au conseil municipal du 28 novembre dernier, il restait à nommer le CR 25. Plusieurs propositions ont été faites :

- Chemin de la Ferme
- Chemin de la Jachère

- Chemin des Moissons
- Chemin du Clos Masure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** de nommer le CR 25 "Chemin du Clos Masure".

3 –FRAIS DE SCOLARITE

11.06.58

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de fixer le montant des frais de scolarité à facturer aux communes dont les élèves fréquentent les écoles publiques de Saint Martin du Manoir durant l'année scolaire 2010-2011. Les communes accueillant des enfants de Saint Martin du Manoir, le principe de réciprocité est adopté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer le montant des frais de scolarité pour l'année 2010-2011 à :

- 600 € pour les communes d'Harfleur, Angerville l'Orcher et Le Havre,
- 486 € pour la commune de Montivilliers.

4 –DECLASSEMENT SENTE DE LA CAYENNE

11.06.59

Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux que dans le cadre du programme de lutte contre les inondations porté par la CODAH, il est prévu la réalisation d'un ouvrage en amont du Hameau de Gournay afin de protéger cette zone des ruissellements.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Christian NOCQUE, qui précise que l'emprise de cet aménagement situé à la limite entre les communes de Montivilliers et de Saint Martin du Manoir coïncide avec celle d'un chemin figurant au cadastre sous la désignation "Sente de la Cayenne" bien qu'inexistant sur le terrain.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, Madame Le Maire demande le déclassement de la portion de la Sente. Ce déclassement sera précédé d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'engager la procédure d'aliénation de la Sente,

*** décide** de désigner un commissaire enquêteur, conformément à l'article R.141-4 du code de la voirie routière, qui stipule l'obligation d'ouvrir une enquête publique durant 15 jours.

5 –ELECTION ADJOINT

11.06.60

Le poste de 4^{ème} adjoint étant vacant, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément au code général des collectivités territoriales, articles L.2122-7 et suivants.

Le bureau de vote est présidé par Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire. Deux accessuels sont désignés : Monsieur Hubert LEPREVOST et Monsieur Christian NOCQUE.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13

Le résultat du vote au 1^{er} tour du scrutin donne Monsieur Anthony VANHEEL élu à la majorité absolue avec 13 voix au poste de 4^{ème} adjoint.

QUESTIONS DIVERSES

▫ Madame Marie-Françoise DAVOULT communique le résultat provisoire des chiffres du Téléthon : 4 010 €, dont 1 300 entrées au vide grenier.

La séance est levée à 21 heures 20.